

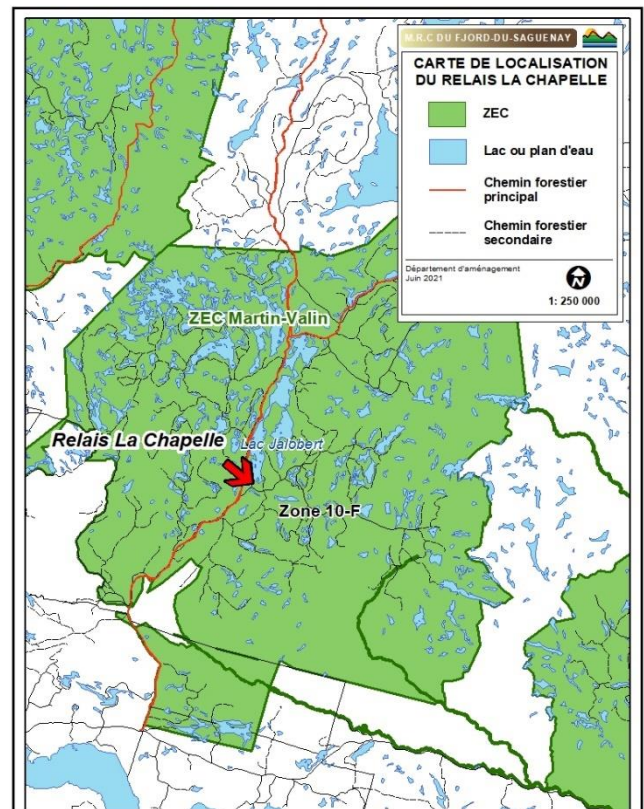
## **AVIS PUBLIC** **(Article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande d'hébergement commercial faite en vertu du Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 11 juillet 2023, à 19 h, au 3110 boulevard Martel, à Saint-Honoré** le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay entendra les personnes intéressées et statuera sur la demande suivante :

M<sup>me</sup> Mylène Aubry demande d'accorder un usage conditionnel supplémentaire de centre de services sur la propriété du bail commercial opérant un relais (Relais la Chapelle) et offrant actuellement le service de restauration et d'essence. La demande consiste donc à autoriser l'ajout du service d'hébergement en implantant 5 unités d'hébergement commercial de type chalet locatif. Ce site est localisé dans le TNO Mont-Valin et fait partie de la zone 10-F du Règlement de zonage numéro 15-332, soit au lac Jalobert. (voir la carte de localisation ci-jointe).



**Ainsi, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre relativement à la demande et est invitée à le faire lors de la séance du conseil.**

Les documents peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://mrc-fjord.qc.ca/publications/avis-publics-et-reglements/>

Donné à Saint-Honoré, ce 13<sup>e</sup> jour de juin 2023.



Peggy Lemieux  
Directrice générale et greffière-trésorière